



Isabelle Rauch,
Députée

9^{ème} circonscription de la Moselle

.....
www.isabelle-rauch-deputee.fr



Informations économiques COVID-19

Mercredi 29 avril 2020

La stratégie nationale de déconfinement, approuvée hier par l'Assemblée Nationale

◆ Les mesures concernant les commerces

- 👉 Réouverture des commerces à partir du 11 mai : tous sauf cafés et restaurants peuvent ouvrir. Les marchés seront autorisés sauf décision des maires et préfets.
- 👉 Réouverture des cafés et restaurants décidée à la fin de la première phase de déconfinement qui débutera le 2 juin.
- 👉 Respect d'un cahier des charges stricts pour tous les commerces : limitation du nombre de personnes dans le magasin et port du masque grand public (clients et personnel) recommandé quand pas de distanciation physique garantie, un commerçant pourra subordonner l'entrée dans le magasin au port du masque.
- ⚠️ Exception pour les centres commerciaux en dehors du bassin de vie (déplacement que nous ne souhaitons pas encourager) : les préfets pourront décider de ne pas laisser ouvrir les centres commerciaux de plus de 40 000m²

◆ Les mesures concernant le travail

- 👉 Télétravail maintenu partout où c'est possible, au moins pendant les 3 prochaines semaines : déploiement massif depuis la mi-mars, doit se poursuivre (pas de avant et après 11 mai dans ce domaine)
- 👉 Lorsque le télétravail n'est pas possible : pratique des horaires décalés doit être encouragée. Elle permet de diminuer la présence dans les transports et la circulation dans les espaces de travail.
- 👉 Conditions de travail : amplification des démarches avec les fédérations professionnelles pour réaliser des guides utiles dans les entreprises. Aujourd'hui 33 guides sont disponibles, il en faut 60 pour couvrir tous les secteurs. Ils seront tous prêts pour le 11 mai.
- 👉 Attention particulière : emploi du temps, gestes barrières, aménagement du poste de travail, port du masque si pas distanciation physique

👉 Réunion le 30.04 avec les fédérations patronales sur le sujet des guides pratiques et mesures d'accompagnement des entreprises

👉 Activité partielle : reste en place jusqu'au 1er juin, puis adaptation progressive pour reprise de l'activité

(source : Premier Ministre)

Bercy exclut toute augmentation de fiscalité pour financer le coût de la crise

« **Augmenter la fiscalité serait contre-productif.** D'autres gouvernements l'ont fait avant nous et on a vu le résultat : **cela décourage l'activité économique, l'esprit d'entreprendre, cela baisse le pouvoir d'achat des ménages et fait fuir le capital.** En résumé, cela ajoute de la crise à la crise. Nous partons plutôt du constat que la stratégie économique et fiscale du président depuis trois ans a porté ses fruits : avant l'arrivée de la crise sanitaire, le chômage était au plus bas depuis dix ans, la croissance française était l'une des plus fortes d'Europe, le pouvoir d'achat remontait, on n'avait jamais créé autant d'emplois dans les territoires industriels. On a parié sur la croissance. La croissance fait des recettes, elle permet de réduire les déficits et de rembourser la dette. La fiscalité est aussi un instrument de justice sociale et de solidarité ».

(source : interview de Gérald DARMANIN au Nouvel Obs)

Les institutions financières luxembourgeoises incitées à poursuivre le télétravail après le déconfinement

Faisant suite à la confirmation du 15 avril 2020 de la part du gouvernement luxembourgeois de procéder à une extension de la période de confinement, avec des exceptions limitées, jusqu'au 25 mai au moins, **la CSSF demande à toutes les institutions financières tombant sous sa surveillance prudentielle de continuer à privilégier le travail à domicile.** Comme déjà indiqué dans nos communiqués du 2 et du 17 mars, des conditions de sécurité informatique satisfaisantes doivent être garanties. Une autorisation préalable en vue d'une telle organisation de travail n'est pas exigée.

Le gouvernement luxembourgeois procèdera à une réévaluation de la situation après le 11 mai et nous réexaminerons notre position en fonction de cette réévaluation.

(source : Commission de surveillance du secteur financier / Luxembourg)

Une hausse importante du nombre de chômeurs au 1er trimestre 2020

Au mois de mars, **le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A**, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas du tout travaillé dans le mois, **a augmenté de 246 100 en mars 2020.** Le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C, c'est à dire incluant les demandeurs d'emploi qui travaillent en même temps, augmente de 177 500 personnes.

La mise en place du confinement a conduit en effet à des **non-renouvellements de mission d'intérim ou de contrats courts** ainsi qu'à une **baisse des embauches en contrats de courte**

durée. Pôle emploi s'est organisé pour faire face à cette situation et met tout en œuvre pour que ces personnes puissent bénéficier de leurs droits et être indemnisées en temps et en heure. Cette hausse, historique, s'explique par le fait que les personnes qui étaient au chômage en février le sont toujours en mars : chaque mois, ce sont environ 550 000 personnes qui entrent et 550 000 personnes qui sortent de Pôle emploi. Or, en raison de la crise sanitaire et du confinement, on constate une forte baisse des sorties de Pôle emploi ce mois-ci (-29 % soit près de 170 000 personnes).

Le chômage augmente donc parce que les entreprises, dans le contexte actuel, n'embauchent plus, mais pas parce qu'elles licencient massivement.

(source : ministère du Travail)

Retrouvez les fiches conseils des métiers du commerce et de l'hôtellerie

- ▶ Fiche "Travail en boucherie, charcuterie, traiteur" | [Télécharger la fiche](#)
- ▶ Fiche "Travail en drive" | [Télécharger la fiche](#)
- ▶ Fiche "Travail en caisse" | [Télécharger la fiche](#)
- ▶ Fiche "Travail dans un commerce de détail" | [Télécharger la fiche](#)
- ▶ Fiche "Travail en boulangerie" | [Télécharger la fiche](#)
- ▶ Fiche "Travail dans la restauration collective ou la vente à emporter" | [Télécharger la fiche](#)
- ▶ Fiche "Travail dans l'hôtellerie - femme et valet de chambre " | [Télécharger la fiche](#)
- ▶ Fiche "Réceptionniste ou veilleur de nuit " | [Télécharger la fiche](#)
- ▶ Fiche "Travail en animalerie" | [Télécharger la fiche](#)

(source : ministère du Travail)
